

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

La municipalité a fait le choix d'une organisation permettant à chaque membre du conseil municipal de s'investir pleinement, en se voyant confier une mission spécifique.

Cette évolution importante traduit une volonté affirmée de travailler de manière collective au service de la commune. Elle se concrétise par l'attribution, à chaque élu, d'une délégation définie par arrêté du maire, lui permettant de suivre et de contribuer à différents dossiers et projets. Le maire demeure, bien entendu, responsable de l'ensemble des décisions et des actions engagées. Il s'appuie sur ses trois adjoints pour assurer la gestion quotidienne de la commune, ainsi que pour coordonner et animer les travaux du conseil municipal.



APPEL À CANDIDATURE : REJOIGNEZ LES COMITÉS CONSULTATIFS

La municipalité met en place des comités consultatifs afin de favoriser la participation des habitants aux décisions locales.

Ces instances, dédiées à différentes thématiques, réuniront à la fois des élus et des citoyens désireux de s'engager dans la vie de la commune. Elles ont pour vocation d'encourager le dialogue, le partage d'idées et la co-construction des projets municipaux.

Chaque comité sera animé par un conseiller délégué, en lien avec le maire et l'adjoint référent, conformément à l'organigramme des élus.

Vous souhaitez contribuer activement à ces réflexions ? Faites-vous connaître auprès de la mairie ou auprès des élus concernés avant le 31 mai 2026 pour rejoindre l'un de ces comités.

LES DIFFÉRENTS COMITÉS SONT :

- *Affaires sociales, jeunesse, petite enfance
- * Vie associative et festivités
- * Entretien, sécurité et voirie
- * Culture
- * Social
- * Communication
- * Économie locale et tourisme
- * Forêt et pastoralisme
- * Énergie et environnement
- * Urbanisme en fonction des dossiers